

Pour une Formation de qualité des enseignant-e-s et des CPE, de la maternelle à l'université

La FSU, qu'est-ce que c'est ?

Première fédération syndicale dans l'enseignement, la FSU rassemble des syndicats intervenant du primaire au supérieur.

Elle défend un service public d'éducation de qualité, se donnant l'objectif et les moyens de la réussite de tous.

Elle prône un syndicalisme de lutte, offensif et de proposition, un syndicalisme unitaire, démocratique tourné vers la défense de ses personnels, la transformation de l'école et de la société pour plus de justice, d'égalité et de solidarité.

La FSU s'est mobilisée ces dernières années pour une augmentation du nombre de postes aux concours, une amélioration de la formation des enseignants et des CPE, et pour qu'une aide financière soit apportée aux étudiants, contre la réduction des moyens affectés aux IUFM (budget et personnels).

Aujourd'hui, avec la mise en place des ESPE et la réforme des concours, **la formation des enseignants** connaît une nouvelle réforme. Répond-elle vraiment à l'ensemble des besoins de formation ?

L'ouverture des ESPE s'est faite dans l'urgence, sans garantie de moyens et souvent sans écouter la parole des formateurs et des usagers. Le volume horaire de formation a diminué. Les nouveaux concours et les parcours de formation ne garantissent pas la prise en compte de toutes les spécificités des métiers de l'enseignement.

Dans de nombreuses universités, les étudiants sont confrontés à des exigences d'inscription inadmissibles pour accéder à une formation leur permettant de préparer les concours. Les étudiants admissibles doivent assumer validation du M2, préparation des épreuves d'admission et un tiers temps en responsabilité de classe.

La formation à l'entrée dans le métier (pendant les deux premières années d'exercice) disparaît. Le nombre d'étudiants augmente sans que les moyens correspondants soient accordés.
Non, aujourd'hui, le compte n'y est pas !

**MERCREDI 6
NOVEMBRE**

Votez



Nos candidats :

*Vous êtes en M1 ou M2
métiers de l'enseignement,
vous partagez nos valeurs
(défense de la formation...)
contactez nous pour
défendre une formation de
qualité dans les conseils des
ESPE !*

Le conseil de l'ESPE : qu'est-ce que c'est ?

Il regroupe des représentants élus, des formateurs, personnels de l'ESPE et usagers ainsi que des personnalités nommées par les universités et le Rectorat.

Il adopte le budget de l'ESPE, définit les règles relatives aux examens. Il se prononce sur la répartition des emplois et les recrutements.

Les élus FSU y porteront nos revendications afin d'améliorer la formation des enseignant-e-s et CPE, les conditions d'étude et de travail des étudiants, des stagiaires, et des formateurs et personnels des ESPE.

En urgence, la FSU revendique

- ▶ L'augmentation des moyens humains et budgétaires dans toutes les ESPE, financés par le Ministère de l'Education Nationale
- ▶ Des parcours adaptés à tous les étudiants, permettant de préparer les concours dans de bonnes conditions
- ▶ Des droits d'inscriptions ne dépassant pas ceux du master
- ▶ La mise en place de pré-recrutements
- ▶ L'amélioration des maquettes de master
- ▶ La prise en charge par le rectorat des frais d'inscription pour les M2 stagiaires et les contractuels admissibles.
- ▶ Le rétablissement de l'aide spécifique aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement
- ▶ L'affectation des M2 au plus près de leur lieu de formation
- ▶ Un allègement du temps de service (à un tiers) pour les stagiaires afin de pouvoir suivre une formation au métier
- ▶ Le renforcement des équipes pluri-catégorielles de formateurs,
- ▶ Le maintien des sites départementaux

Les propositions de la FSU pour une autre réforme de la formation des enseignant-e-s

La qualité du système éducatif repose en grande partie sur ses enseignants. Investir dans la formation des enseignants est donc une nécessité absolue. La mise en place d'une nouvelle formation qui réponde aux enjeux d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif, est une exigence. Elle devra tenir compte du fait que les métiers de l'enseignement sont des métiers de concepteurs, à haute responsabilité sociale, qui nécessitent un même niveau de qualification à tous les échelons du système éducatif.

- ✓ **Une formation qui s'inscrit dans la durée** depuis la licence jusqu'au master, avec une entrée progressive dans le métier et une formation continue tout au long de la carrière
- ✓ **Des aides pour financer et permettre de faire les études dans de bonnes conditions** : allocations d'autonomie, dispositifs de prérecrutements...
- ✓ **Des moyens fléchés spécifiques** pour garantir des formations de qualité, renforcer les équipes pluricatégorielles de formateurs, maintenir les centres départementaux
- ✓ **Une formation initiale intégrée, et progressive** articulant les dimensions scientifiques, professionnelles, théoriques et pratiques ancrées dans la recherche, en lien avec des stages formateurs, permettant d'appréhender les différentes facettes du métier.
- ✓ **Un cadrage de la formation** inscrite dans la loi assurant un niveau et des contenus de formation identiques sur tout le territoire.
- ✓ **l'accès à l'ensemble des concours externes** Avec la création et le développement de parcours universitaires jusqu'au master, et des préparations de concours pour les diplômés
- ✓ **Des modules de préprofessionnalisation** proposés dès la licence permettant d'appréhender la façon dont se sont construits les savoirs et de s'orienter
- ✓ **Des formations adossées à la recherche** donnant lieu à la production d'un mémoire centré sur une problématique en lien avec le métier

Mercredi 6 novembre, Votez

